Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1941)
Heft: 4

Artikel: Une suggestion
Autor: Baumann, E.F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-625618

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SCHWEIZER KUNST
ART SUISSE ARTE SVIZZERA

OFFIZIELLES ORGAN DER GESELLSCHAFT SCHWEIZERISCHER MALER BILDHAUER UND ARCHITEKTEN

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

JÄHRLICH 10 NUMMERN
10 NUMÉROS PAR AN

N° 4

NOVEMBER 1941
NOVEMBRE 1941

Bibliothèque Nationale Suisse, Berne.
NEUCHATEL

Une suggestion.

Nous nous dénommons la Société des peintres, sculpteurs *et architectes*. Les prescriptions de concours sont très strictes en exigeant des jurys de professionnels. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans la composition des jurys d'exposition ? Autrefois une exposition s'enrichissait fréquemment d'intéressants projets d'architecture ou de perspectives intérieures ou extérieures. Les architectes ne tiennent pas à voir leurs travaux jugés par un jury dans lequel ne figure aucun architecte. Ils désirent au contraire apprendre par une voix compétente si, au point de vue architectural, une idée et une exécution géniales résident dans leurs travaux. Le jugement de collègues peintres ou sculpteurs leur est certes précieux mais non pas décisif. L'admission d'un nouvel architecte devrait être votée par une majorité de deux tiers de membres actifs architectes et ne serait ainsi pas possible sans la présence du nombre voulu de ceux-ci. La condition devrait en outre être posée à chaque architecte d'avoir à exposer tous les cinq ou dix ans, faute de quoi il serait automatiquement exclu. Le critérium des constructions exécutées est très relatif vu que dans la grande majorité des cas celles-ci ne peuvent être vues que d'une manière superficielle et de l'extérieur seulement. En jugeant une peinture, on ne se borne pas non plus à l'examen du cadre seulement, quoique celui-ci autorise déjà un certain jugement sur un artiste.

L'université enseigna à notre génération que l'architecture et la sculpture ne sont au fond qu'une seule et même profession dont le métier seul est différent. C'est pourquoi il était tout naturel qu'à côté d'une activité pratique de la sculpture, les cours de technologie traitassent aussi des diverses techniques de la sculpture. Mais la vie pratique montre que cette discipline nécessaire à la conception d'un complément sculptural manque en général à l'architecte moyen, comme aussi fait défaut à la majorité des sculpteurs l'étude indispensable à la compréhension du développement archtitectonique. Une collaboration plus étroite lors de manifestations des sections ou de la société contribuerait à combler ces lacunes. Et pour compléter une exposition — manifestation des créations actuelles — il serait désirable que des mesures fussent prises pour encourager nos collègues architectes à y faire voir des projets intéressants, car nos expositions ne doivent pas devenir de simples marchés d'art, mais doivent avant tout rester une image culturelle des temps actuels. Mais cette image ne saurait être complète tant que la mère des arts plastiques, l'architecture, n'y est pas représentée (voir *Art suisse* 1921, nº 2-3. Baumann, Die Not der bildenden Künstler). A ce point de vue nous autres Suisses, sommes en avance sur les groupements d'artistes de l'étranger. Ainsi que le prouve la dénomination de notre société, nous affirmons hautement que les arts plastiques ne comportent pas seulement deux, mais trois domaines principaux. C'est pourquoi nous admettons de pair des architectes qualifiés. Ma carrière m'a conduit sur plusieurs continents du vaste monde et j'y ai trouvé beaucoup d'exclusivisme et de spécialisme. Mais nulle part je n'ai rencontré cette universalité exemplaire de chez nous. La défense, le maintien et le développement de cette avance que nous avons prise font partie des grandes tâches qui nous sont imposées par la défense spirituelle du pays.

Une représentation obligatoire des architectes dans nos jurys aurait certainement une influence vivifiante. L'architecte, bien plus que le peintre ou le sculpteur, est à même de constater dans son activité journalière l'adaptation nouvelle exigée par notre époque. L'architecture a abandonné la notion de la copie servile de modèles qui nous ont été transmis ; elle ressent les pulsations de notre temps pour en tirer ce qui lui est propre et nouveau. Cette évolution a commencé par la base ; encore que les nouveaux moyens d'expression soient par trop influencés et alourdis par des constructeurs purement rationnels et surtout par des brasseurs d'affaires voulant se faire valoir, s'obstinant dans le genre « Heimatschutz » tant que celui-ci est à l'ordre du jour, et voulant à tout prix être modernes.

Nous autres, hommes d'aujourd'hui, portons à un haut degré en nous, à côté du primitif inné, la notion du patrimoine qui nous a été transmis et que nous transmettrons à notre tour à nos descendants, augmenté de nouvelles impressions, dues à notre expérience spirituelle. Une nouvelle forme d'expression artistique doit être transmise de génération en génération — comme patrimoine spirituel — mais doit pouvoir se développer en un style englobant tout. La sculpture et la peinture devront tôt ou tard inexorablement suivre l'évolution commencée, sous peine, si elles se retranchent jusqu'à en devenir insignifiantes derrière la copie d'images transmises, de perdre un jour tout caractère propre. Mais si elles veulent trouver la force de développer leur vie propre, dont le début remonte à la renaissance, de se libérer de toute convention et de s'élever librement jusqu'à des hauteurs

vertigineuses, elles devront avoir soin d'écouter les pulsations des temps. L'esprit chercheur et inventif sera fortement stimulé par la collaboration intensive de l'architecte. Par ce moyen les trois domaines des arts plastiques se rejoindront en une puissante expression : l'architecture des volumes statiques, l'architecture, à trois dimensions également, des volumes dynamiques, avec les mouvements des corps de l'homme et de tout être vivant, et l'architecture colorée des surfaces.

E. F. Baumann, sculpteur, Faulensee.

Nous avons très volontiers publié l'article ci-dessus, donnant ainsi à nos collègues architectes l'occasion d'étudier, d'éclairer et de développer le problème de l'incorporation de la peinture et de la sculpture dans l'architecture. Sans aucun doute la notion du « mur nu » en architecture appartiendra bientôt à un passé révolu. Mais peut-être cette nudité a-t-elle été nécessaire pour qu'il soit possible de réaliser comment, où et quand il convient d'opérer l'étroite union de ces trois branches sœurs des arts. C'est pourquoi il est désirable d'entendre l'opinion des architectes et de savoir comment ils considèrent cette collaboration avec la peinture et la sculpture.

A propos de Ferdinand Hodler.

L'exposition qui vient de fermer ses portes au Musée des beaux-arts de Berne montre une fois de plus de manière convaincante la taille gigantesque, dans les rangs des artistes bernois, de Ferdinand Hodler, ce maître incomparable du dessin, de la ligne, de la composition. Son importance dominante dans la peinture contemporaine est aujourd'hui tout naturellement reconnue ; il est même difficile à maint artiste et maint ami des arts de la nouvelle génération, de penser qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Ils ne peuvent concevoir que le mérite d'Hodler ne fut reconnu qu'après de longues années d'une lutte impitoyable, ce que confirme d'une manière terriblement probante une petite trouvaille que je viens de faire.

Dans un vieux cahier d'esquisses datant d'environ le début du siècle, je trouvai une coupure de journal rendant compte de l'exposition de Noël des peintres bernois. La compréhension de l'art, de l'art d'Hodler en particulier, fait défaut à ce critique à un degré que je n'aurais pas cru possible. Il faut considérer que le génial peintre approchait alors de la cinquantaine et qu'il avait produit déjà une grande quantité d'œuvres excellentes. Il n'est pas possible de déterminer de quel journal provient la coupure, dans tous les cas pas du *Bund*, car J. V. Widmann qui y signait à cette époque la critique artistique, se convainquit de bonne heure de la grandeur d'Hodler ; plusieurs années auparavant déjà il avait lutté courageusement pour lui dans la dispute des fresques du Musée national. Voyons maintenant les sottises qu'écrit ce « critique » anonyme au sujet des tableaux exposés par Hodler, dont il ne connaissait même pas exactement le nom (je souligne certains passages) :

« Sur la première paroi se trouvent deux peintures ne figurant pas au catalogue, de « *Fritz* » *Hodler*. L'une, un auto-portrait, *est un peu au-dessus de la moyenne* des œuvres exposées, car, au point de vue du dessin, *on n'était naturellement pas trop exigeant ici*. L'autre, « le Jour » *est ridicule pour des gens sains* ; au milieu d'une herbe mal dessinée, de fleurs rouges pas dessinées du tout, est agenouillée une femme, effrayante de laideur, les bras et les mains dans une attitude antinaturelle ; *ce qu'il y a de mieux est le rendu de la coloration des chairs*. Cet art-là renonce à éduquer par la beauté ; c'est pourquoi, à notre avis, auquel on a malheureusement souvent reproché de n'être pas moderne, *cela n'est pas de l'art.*»

Il est compréhensible, après de telles expériences, qu'Hodler ait intitulé son auto-portrait : « le furieux ».

Otto Abrecht.
† 27 IX 1941.

Dernière nouvelle

Nous basant sur de récents pourparlers, nous sommes en mesure d'annoncer que la caisse de compensation pour perte de gain entrera en activité probablement après Nouvel-An. Des discussions sont en cours quant à la forme de la caisse.

Allocation de bourses d'études des beaux-arts.

Le département fédéral de l'intérieur est autorisé à prélever chaque année sur le crédit des beaux-arts une certaine somme pour allouer des bourses ou des prix d'encouragement à des artistes suisses (peintres, graveurs, sculpteurs et architectes).

Les bourses sont allouées à des artistes suisses déjà formés, particulièrement bien doués et peu fortunés, pour leur permettre de poursuivre leurs études, et, dans des cas spéciaux, à des artistes de mérite pour leur faciliter l'exécution d'une œuvre importante.

Seront seules prises en considération les demandes d'artistes dont les œuvres témoignent de dons artistiques et d'un degré de développement tel qu'on peut attendre un avantage sérieux d'une prolongation de leurs études.

Les artistes suisses qui désirent obtenir une bourse pour 1942 sont priés de s'adresser jusqu'au 20 décembre prochain au secrétariat du département fédéral de l'intérieur, à Berne, qui leur enverra les formulaires d'inscription nécessaires, ainsi que les prescriptions relatives aux bourses des beaux-arts.

Exposition des Beaux-Arts du Don national suisse

Le 11 octobre, à 3 h. de l'après-midi, cette exposition a été ouverte à Berne en présence de M. le Conseiller fédéral Etter. De la musique vocale et instrumentale précéda et suivit le discours d'ouverture, prononcé par M. le Dr Huggler.

Le catalogue mentionne 812 œuvres provenant de toutes les régions du pays. Ce nombre imposant prouve le grand intérêt suscité chez les artistes par cette manifestation si utile. Nous voudrions exprimer ici nos très vifs remerciements aux organisateurs de l'exposition et à tous ceux ayant collaboré à sa réalisation. Espérons que le but poursuivi sera atteint. Citons à ce sujet la conclusion de l'avant-propos écrit pour le catalogue par le Dr Huggler :

« Les organisateurs espèrent trouver un appui et un encouragement auprès de tous les milieux de la population, comme affirmation de l'union étroite entre l'œuvre patriotique de secours, l'art et les artistes — et l'ensemble du peuple, envers les tâches actuelles. »

K. Hosch, Oberrieden.